



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 décembre 2014 s'est réuni le 19 décembre 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élue : Thérèse Morot

Membres présents : Annick Guichard - Michel Charmet - Erik Chapelle - Vincent Morel - Thérèse Morot - Monique Imbert - Laure Rivoiron - Gabrielle Milhau - Conception Haro - François Jacquemond - Karim Bachekeur

Membres excusés : Jean Charmion - Dominique Leault – Romain Ogier – Robert Gauthier

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2014, Thérèse Morot propose de compléter l'intervention de M. Robert Gauthier ainsi :

Robert Gauthier fait un point :

- sur l'inauguration de la maison du Parc du Pilat
- sur la réunion organisée par le Parc du Pilat relative à la préservation du site du Pet du Loup sur la commune des Haies

↳ Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 est adopté.

92/ 2014 - Convention de mise à disposition des Brigades Vertes – Année 2015

Monsieur Michel CHARMET, adjoint au maire expose au Conseil Municipal que le Nouveau Département du Rhône a confié à l'association Rhône Insertion Environnement la gestion du dispositif des brigades vertes pour l'année 2015.

Les travaux effectués par ce dispositif sont réalisés sur les domaines publics naturels, les espaces verts et le petit patrimoine bâti dans le département du Rhône.

Monsieur Michel CHARMET informe le conseil qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'association Rhône Insertion Environnement dans le cas où la commune envisagerait de bénéficier de cette offre pour 2015.

Après avoir exposé l'ensemble des points de ladite convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des brigades vertes par l'association Rhône Insertion Environnement pour l'année 2015.

S'ENGAGE à verser la somme forfaitaire de 40 €/jour d'intervention sur la commune et DIT que la somme sera prévue sur le budget général 2015.

93 / 2014 - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2013 : REPARTITION 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'aide au titre de la répartition du produit des amendes de police faite lors de la séance du 22 mai 2014 par délibération n° 62/2014.

En date du 28 octobre 2014, le Conseil Général du Rhône a procédé à la répartition 2014 du produit des amendes de police 2013 relatives à la circulation routière.

Pour la commune de Trèves l'opération «**Aménagement de sécurité traversée de village (RD 502) – 1^{ère} tranche**» bénéficie d'une subvention de 8 036.00 € (montant des travaux estimés 18 700 € HT)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité

S'ENGAGE à effectuer des travaux d' «Aménagement de sécurité traversée de village (RD 502) – 1^{ère} tranche »

ACCEPTE la subvention de 8 036.00 € du Conseil Général du Rhône attribuée pour cette opération.

94/2014 – Tarifs Centre de Loisirs Sans Hébergement

Madame le Maire rappelle la délibération n° 64/2014 relative à la tarification des services du Centre de Loisirs Sans Hébergement en fonction du coefficient familial des familles.

La caisse d'allocations familiales, dans le cadre du contrat enfance jeunesse nous demande de retirer la tarification « garderie » lors des CLSH. Il convient donc de modifier les tarifs.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour les centres de loisirs sans hébergement à compter du 22 décembre 2014 :

	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Journée	Journée CLSH avec cantine (*)
QF < 500	3.98	3.80	7.60	11.58
QF de 500 à 800	3.98	4.35	8.70	12.68
QF de 801 à 1200	3.98	4.90	9.80	13.78
QF > 1200	3.98	5.45	10.90	14.88

(*) Si 10 journées avec cantine pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

95/ 2014 - Indemnité de conseil 2014 au receveur municipal

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables publics chargés des fonctions de receveurs Municipaux des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cet arrêté prévoit notamment, dans son article 3, que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat.

Elle peut néanmoins être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

L'arrêté du 16 septembre 1983 prévoit en outre, une indemnité d'aide à la préparation des documents budgétaires.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer, à donner son avis et à décider de l'attribution de ces indemnités à Madame Carole HUMBERT, comptable du Trésor exerçant ses fonctions de receveur depuis le 1^{er} mars 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 10 voix Pour :

DECIDE d'allouer l'indemnité de Conseil pour l'année 2014 à Madame Carole HUMBERT, Receveur Municipal en fonction au taux de 100 % prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 au prorata de son activité soit 360/360^{ème}.

DECIDE que Madame Carole Humbert sera également bénéficiaire de l'indemnité d'aide à la préparation des documents budgétaires.

DECIDE que le montant de ces indemnités sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6225 « indemnités

aux comptables et aux régisseurs » du budget général de chaque exercice selon un état dressé chaque année par le receveur municipal et dûment visé par le Maire.

96/2014 - Redevance Stationnement sur le domaine public (Coiff' en bulles) Année 2014 (modifie la délibération 56/2014 du 7 avril 2014)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 56/2014: relative au recouvrement d'un droit de place pour l'année 2014 d'un montant de 125.00 € pour une activité de coiffeur ambulancier. Madame le Maire indique que cette délibération imputait cette recette au compte 752 du budget général 2014. Or il conviendrait d'imputer cette recette au compte 70323 du budget général 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de modifier la délibération 56/2014 du 7 avril 2014

DIT que la recette relative au recouvrement d'un droit de place pour une activité de coiffeur ambulancier pour l'année 2014 d'un montant de 125.00 € sera imputée au compte 70323 du budget général 2014.

97/2014 – Décisions modificatives Budget général 2014

Madame le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur le Budget Général 2014 :

DM n° 8 :

D 2128/041 opération 167	+ 8 987.07 €
D 2128/041 opération 169	+ 8 413.55 €
D 2135/21 : Installations générales	- 16 773.81 €
D 2313/23 opération 167	- 626.81 €

DM n° 9 :

R 2031/041 opération 167	+ 8 355.29 €
R 2031/041 opération 169	+ 8 175.90 €
R 2033/041 opération 167	+ 631.78 €
R 2033/041 opération 169	+ 237.65 €
R 1323/13 : Départements	- 17 400.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les décisions modificatives sus-visées.

QUESTIONS DIVERSES

Annick Guichard fait part d'une demande de subvention par une administrée souhaitant participer au 4L Trophy. Le conseil municipal ne souhaite pas faire de don financier mais un don en fournitures scolaires est envisageable, de même qu'un message sur l'InfoTrèves afin de trouver des sponsors est également possible. Un contact sera pris avec cette personne pour lui faire part de ces propositions.

Annick Guichard fait un point sur :

- les opérations de modification du PLU en cours.
- le transfert du transport à la demande proposé par le conseil général du Rhône aux EPCI. La communauté de communes a répondu qu'elle ne souhaitait pas reprendre cette compétence n'ayant pas les moyens humains et financiers à mettre en œuvre. Elle demande que le département du Rhône rétablisse les lignes scolaires telles qu'elles étaient à la rentrée 2013.

Michel Charmet recense les divers travaux en cours sur les bâtiments et leur avancement.

Vincent Morel fait le compte-rendu de la dernière réunion du SISC. Une participation au financement d'un emploi d'avenir qui serait recruté par l'association des quatre vents est en cours d'étude. Les participations des communes pour le fonctionnement du complexe concernant l'année 2015 ont été fixées lors de cette réunion.

Vincent Morel fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIGR. Une étude pour l'aménagement entre Chateauneuf et Saint Romain en Gier est en cours.

Erik Chapelle évoque les travaux récents ou à venir en matière de voirie : Basse Dhuire, Chemin des deux mers, fossé chemin des grandes terres.

Il informe le conseil municipal que la convention déneigement a été signée avec l'entreprise Guinand, prestataire habituel.

François Jacquemond fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIEMLY. Le prix de l'eau sera en légère augmentation. Des bornes de puisage vont être installées sur certaines communes (Trèves n'est pas concerné pour l'instant) afin d'éviter la dégradation des bornes incendie.

Deux communes ont demandé leur adhésion au syndicat. Une augmentation de 0,8% de la contribution des communes a été décidée.

Monique Imbert fait un point sur :

- l'informatisation des bibliothèques pilotée par la communauté de communes. L'appel d'offres sera lancé en février 2015.

- la visite de la DDEN à l'école le 01/12/2015 : divers petits travaux sont à envisager tels que l'installation des détecteurs de fumée.

- la ludothèque a accueilli sur Trèves 739 visites sur 11 mardis. Son temps d'intervention sur la commune est terminé pour 2014/2015.

Fin à 22 h 00